

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la fondation dissoute:

AAA Fondation pour l'Accès à l'Allocation d'Actifs, Nyon
2.

Décision de dissolution par:

Office fédéral des assurances sociales
3.

Date de la décision:

26.02.2009
4.

Echéance de préavis des créances:

24.06.2009
5.

Adresse pour la déclaration des créances:

M. Jacques-André Schneider, avocat, rue de Rhône 100, case postale 3403, 1211 Genève
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la fondation dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Les créanciers de la fondation et les personnes qui ont des revendications à exercer sont invitées à produire, par érit, dans le délai fixé pour les productions, leurs créances ou revendications auprès de la fondation à Nyon et à lui remettre leurs moyens de preuve (titres)

Etude LHA, Avocats
1211 Genève

(05029772)